FICHE ACTION CANICULE

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

|  |
| --- |
| **PRINCIPES GENERAUX** |
| * Assurer la rédaction et l’actualisation régulière du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles * Assurer le maintien en condition opérationnelle de ce plan via   + La réalisation régulière d’exercices ;   + La sensibilisation et la formation du personnel à la gestion de crise et aux pratiques préventives ;   + Le contrôle de l’opérationnalité des systèmes de secours et redondances ; * Signaler sans délai à l’ARS tout événement significatif et/ou dysfonctionnement ; * Transmettre des indicateurs à l’ARS pour les établissements participant aux systèmes de surveillance d’activité sanitaire * S’assurer de la présence de moyens permettant le suivi de la température au sein de l’établissement. * Signaler toute mise en œuvre de mesures liées aux températures à l’ARS, notamment celles précisées en page 2. |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE ET VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * Participer, via les fédérations au Comité Départemental Canicule * Assurer l’exhaustivité et la complétude des codages RPU en lien avec la canicule (Motifs – Code diagnostic thésaurus SFMU / SPF) ; * S’assurer de la capacité à rappeler du personnel ; * S’assurer de la disponibilité en matériels et produits de santé spécifiques aux pathologies liées à la chaleur * Mettre à disposition des pièces rafraichies et climatisées à destinations des patients et personnels ; * Prendre toutes les dispositions pour abaisser la température dans les locaux (volets fermés, aération aux heures les plus fraîches…) ; * Consulter régulièrement les prévisions météorologiques afin d’anticiper la mise en œuvre des mesures ; |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * Diffuser l’information du changement de niveau de gestion d’une canicule auprès du personnel * Adopter une posture d’anticipation permettant l’activation rapide des dispositions « mobilisation interne », en cas de nécessité, permettant :   + D’activer la cellule de crise restreinte ;   + De mettre en œuvre les mesures organisationnelles prévues par le plan ;   + De faciliter la sortie de patients, y compris pendant le week-end, en cas de tension sur la prise en charge ;   + D’adapter l’offre de soins en fonction des besoins d’hospitalisation ;   + D’optimiser la capacité de surveillance continue des services de courte durée ; * Veiller à permettre à l’ensemble des personnes à risque de séjourner ou travailler pendant au minimum 3 heures par jour dans les pièces rafraichies ou climatisées ; * Signaler tout risque de dépassement des capacités des chambres mortuaires ; * Déployer selon les besoins les disposition du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles et notamment celles du volet EPI-CLIM ; |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| * Poursuivre et renforcer les actions des niveaux vert, jaune et orange |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| * Informer les services de l’évolution de la situation ; * Etablir un bilan à transmettre à l’ARS ; * Procéder à l’analyse de la gestion de l’évènement en vue d’améliorer le plan de gestion des SSE. |

**Indicateurs à transmettre à l’ARS:**

* Activation du dispositif mobilisation interne
* Activation du Plan blanc
* Renforcement en personnel
* Augmentation capacitaire via le ROR et ADHOC
* Déprogrammation via ADHOC
* Disponibilités en lits via le ROR